



## Heritage demande avance ?

Par **sergio3132**, le **24/02/2015** à **18:03**

Bjr,

Ma mère est décédée, mon père à l'usufruit sur une maison ( ou il vit) ainsi qu'une autre maison de village ( transformée en commerce ,salon coiffure).

J'ai besoin de liquidité ( demandeur d'emploi sénior, sans indemnité, vient de créer mon activité mais j'ai trop de frais ).

J'aimerais savoir si je peux demander un arrangement ou avance sur ma part dû ?

Mon père à hériter de 4 maisons de ses parents décédés, il est à noter qu'il ns a donner ( 2 soeurset moi) un appartement mais il a garder les revenus locatifs.

Que puis je demander, j'en ai vrament besoin maintenant.

Merçi d'avance pour votre réponse, cordialement.

Par **domat**, le **25/02/2015** à **00:11**

bjr,

votre père vous a déjà donné la nue propriété d'une partie de son patrimoine, ce qui est une avance même si cela ne rapporte pas grand chose.

vous pouvez demander, mais votre père peut refuser.

cdt